

COUR D'APPEL DE PARIS
Première présidence

Paris, le 27 septembre 2021

**Le premier président
de la Cour d'appel de PARIS**

OBJET : Discours prononcé par le premier président de la cour d'appel de PARIS, à l'occasion de l'audience solennelle d'installation du lundi 27 septembre 2021

**Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice,
Madame la haute conseillère, membre du Conseil constitutionnel
Madame la défenseure des droits,
Monsieur le procureur général près la Cour de cassation, aujourd'hui représenté,
Madame la procureure générale près la Cour, des comptes,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur de la magistrature,
Monsieur l'ancien président du Conseil constitutionnel, ancien Garde des Sceaux et si vous me le permettez, Monsieur le Président Robert BADINTER,
Madame la ministre, ancienne Garde des Sceaux,
Monsieur le Préfet de la région Ile de France, préfet de Paris,
Monsieur le Préfet de police,
Madame la Maire de Paris, représentée aujourd'hui,
Monsieur le président de la Cour de justice de la République,
Monsieur le président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique,
Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris,
Mesdames et Messieurs les chefs de cour d'Aix en Provence, Angers, Douai, Lyon, Reims, Toulouse et Versailles.
Monsieur le président de la cour administrative d'appel de Paris, représenté aujourd'hui,
Monsieur le président du tribunal administratif de Paris, représenté aujourd'hui,
Madame la secrétaire générale du ministère de la justice,
Monsieur l'Inspecteur général de la Justice,
Mesdames et Messieurs les directeurs de l'administration centrale du ministère de la justice,**

Monsieur le président du conseil de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation,

Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Paris,

Madame la Bâtonnière élue,

Mesdames et Messieurs les chefs de juridiction du ressort de la cour d'appel de Paris,

Mesdames et Messieurs les premiers présidents et procureurs généraux honoraires de la Cour de cassation et de la Cour d'appel de Paris qui nous font l'amitié de leur présence aujourd'hui, à savoir MM. Jacques DEGRANDI, Jean-Louis NADAL, Jean-Claude MARIN, Laurent LEMESLE, François FELTZ,

Mesdames et messieurs les présidents des tribunaux de commerce et des conseils de prudhommes,

Mesdames et Messieurs les directeurs de la police nationale, de la police judiciaire et de la gendarmerie nationale,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers,

Mesdames et Messieurs représentant toutes les hautes autorités civiles et militaires,

Monsieur l'Archevêque de Paris, représenté aujourd'hui,

Monsieur le Grand Rabbin de France,

Monsieur le Recteur de la Mosquée de Paris,

Mesdames et Messieurs,

Mes chers collègues,

Quelques mois après l'audience de présentation du parquet européen à laquelle vous nous aviez fait l'honneur d'assister, Monsieur le Garde des Sceaux, nous sommes heureux de vous accueillir de nouveau, au Palais de Justice à l'occasion de l'installation de notre nouveau Procureur général, Rémy HEITZ.

Cette audience s'inscrit dans un calendrier particulièrement intense pour notre Cour puisque, comme chacun le sait, le procès des attentats du 13 novembre 2015, se tient dans la salle des grands procès que vous avez pu visiter, début septembre, pour vous assurer que l'institution judiciaire serait à la hauteur des enjeux.

Vous avez eu, Monsieur le ministre, des mots élogieux pour toutes les équipes qui se sont mobilisées sans compter, pour être au rendez vous de l'Histoire.

Qu'il me soit donc permis ici, en ce moment solennel s'il en est, de remercier publiquement, en votre présence, tous les services de l'Etat avec lesquels nous avons travaillé sans relâche, dans un climat de confiance,

d'estime, d'écoute mutuelle et de complémentarité parfaite.

C'est grâce à la conjugaison des efforts exceptionnels déployés par la direction du greffe, la questure, le SAR, le BIJPAC, l'APIJ, le secrétariat général du ministère de la justice, la direction des services judiciaires, la direction des affaires criminelles et des grâces, la direction de l'administration pénitentiaire, tant au niveau national qu'au niveau interrégional, mais aussi M le Préfet de police en personne et toutes les équipes placées sous son autorité, la direction générale de la police nationale et ses services spécialisés, la direction générale de la gendarmerie nationale, le commandement militaire du Palais de Justice, la brigade des sapeurs pompiers de Paris,

C'est grâce à la qualité de la relation partenariale nouée avec le barreau de Paris et le soutien constant de Monsieur le Bâtonnier, avec l'association Paris Aide aux victimes, avec l'association de la presse judiciaire, le Centre des monuments nationaux, sans oublier l'engagement professionnel phénoménal des secrétaires généraux et des chargés de mission des chefs de cour et du parquet national antiterroriste,

C'est grâce à la conjugaison de tous ces talents que l'Oeuvre de Justice se rend dans la plus grande transparence, procès intégralement filmé pour l'Histoire, conformément à la loi du 11 juillet 1985, portée par M. Robert BADINTER dont je tiens aujourd'hui à saluer la présence amicale, en vous faisant part, Monsieur le Président, de l'émotion qui nous a tous saisi, lors du documentaire diffusé la semaine dernière sur France 3, retraçant votre noble combat pour l'abolition de la peine de mort.

Transparence de la Justice pour ce procès des attentats du 13 novembre 2015, transparence qui vient de franchir une nouvelle étape, grâce à la mise en place de la Web radio pour laquelle nous nous sommes tous mobilisés, Web radio accessible aux 2250 parties civiles et qui a déjà permis à plus de 700 parties civiles de se connecter, avancée technologique majeure qui offre de belles perspectives, Monsieur le ministre, pour contribuer à consolider la confiance de nos concitoyens en leur Justice.

Efficacité de la Justice, avec Madame la ministre, ancienne Garde des Sceaux, l'introduction dans la loi du 23 mars 2019 que vous avez portée, de la JIVAT, juridiction en charge de l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme, qui a trouvé toute sa place, y compris durant ce procès, par une permanence dédiée, et soyez en, par ma voix, Madame la ministre, infiniment remerciée.

Monsieur le Procureur général,

Cher Rémy HEITZ,

C'est la 2ème fois que j'ai le plaisir de vous accueillir dans des fonctions, chaque fois plus prestigieuses, le 4 décembre 2018, en qualité de procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, aujourd'hui en qualité de Procureur général près la cour d'appel de Paris.

Qu'il me soit permis de répéter, quasiment au mot près, ce que j'avais souligné il y'a trois ans.

La Cour installe ce soir, un ami dont j'avais pu découvrir l'intelligence fine et la justesse des analyses, dès ses premiers pas dans la magistrature mais encore plus avant, lorsque membre du jury de l'examen d'entrée au CRFPA , j'avais été, nous avions tous été impressionnés par la prestation orale d'un jeune étudiant de la Faculté de droit de Nanterre.

Ceux qui vous connaissent depuis le premier jour attestent de votre éclatante réussite dans tous les postes que vous avez exercé et le lien de fidélité noué avec celles et ceux que vous y avez croisé, de Saint Malo à Metz, de la chancellerie à la Sécurité routière, de la présidence du tribunal de Bobigny à la première présidence de Colmar, de la direction des affaires criminelles et des grâces, à celui emblématique de Procureur de la République de Paris, fonction dont la rudesse des attaques dont on peut être la cible, nécessite un sang froid, une mesure et une détermination calme dans l'action dont vous ne vous êtes jamais départi.

Et j'ajoute, en forme de clin d'oeil que vous êtes probablement, le seul magistrat de France à réussir l'exploit de pouvoir désormais vous prévaloir d'avoir travaillé au sein des quatre conférences, celle des présidents puis celle des premiers présidents, celle des procureurs et désormais, la conférence des procureurs généraux, ce qui n'est pas banal, chacun en conviendra !

Vous succédez aujourd'hui à Catherine CHAMPRENAULT, qui a fait valoir ses droits à la retraite, le 30 juin dernier. Or quelques mois avant son départ, un contrôle de fonctionnement du parquet général de Paris a été conduit par l'inspection générale de la Justice dont le rapport définitif a été déposé en juillet dernier.

Catherine CHAMPRENAULT aura été sensible d'y lire, comme je l'ai été, qu'elle a été « appréciée pour sa disponibilité, sa simplicité dans la relation et son humanité... la gestion de la crise sanitaire a fait l'objet de très peu de critiques ...quant aux instances de dialogue social, elles ont fonctionné normalement , son équipe rapprochée ayant su par ailleurs maintenir aux différent niveaux, un lien permanent.

Qu'il me soit permis d 'ajouter que si nous n'avons pas été d'accord sur tout, nous l'avons été sur l'essentiel. Catherine CHAMPRENAULT a forcé notre admiration, face aux attaques qui se sont succédées dans les tout derniers mois , sans aucunement transiger sur les valeurs cardinales du « ministère public à la française ».

Il était important de le rappeler ici et maintenant, comme elle s'y est employée, lors de son dernier discours, vibrant d'un enthousiasme intact, à quelques heures de son départ de la Cour.

Cher Procureur général,

Venir du tribunal de Paris pour accéder à la Cour, c'est inéluctablement enrichir ses analyses, compléter ses points de vue, repenser la mobilisation des forces, définir une nouvelle stratégie.

Les années passées au tribunal judiciaire de Paris sont un acquis exceptionnel qui font gagner un temps précieux pour appréhender les nouvelles responsabilités qui sont désormais les vôtres.

Il ne vous faudra pas un temps infini pour mesurer les nouveaux enjeux pour la JIRS crime organisé ou la JIRS financière, pour la toute récente JUNALCO, vous saurez prendre toute votre place , lors du prochain dialogue de gestion avec la chancellerie, pour obtenir les renforts indispensables afin de garantir la montée en puissance du pôle haine en ligne et obtenir les moyens nécessaires dans la lutte contre la cybercriminalité sous toutes ses formes, ou pour traiter les dossiers lourds et complexes générés par le pôle santé publique-accidents collectifs.

Le président du tribunal judiciaire de Paris sait à quel point j'y suis attentif et sait pouvoir compter sur mon entier soutien.

J'y ajoute, car c'est bien évidemment ce qui sera, je le sais, le défi majeur, le juste positionnement institutionnel, hiérarchique, juridictionnel qui sera celui du parquet général, tant avec le parquet national financier

qu'avec le parquet national antiterroriste.

Votre riche expérience, votre parfaite connaissance des problématiques propres au siège et inhérentes au parquet, les liens que nous avons, les uns et les autres su nouer avec ces deux grands parquets à compétence nationale, permettront, j'en forme le voeu, d'apaiser les tensions qui n'ont que trop duré.

Mais animer un ressort , c'est savoir s'intéresser, avec la même écoute et le même intérêt, en apportant le même soutien, aux huit autres juridictions du ressort, d'autant que vous apprécierez seize présidents et procureurs se battant, avec autant de talent que d'ardeur, pour combler les retards aggravés par la crise sanitaire, apporter une réponse pénale, dans des délais plus acceptables sans aucunement sacrifier la justice civile, unir leurs forces, grâce aux moyens complémentaires générés par la justice de proximité, portée par le ministre de la Justice, pour mieux articuler l'action du parquet et celle du siège, tant en pré-sentenciel qu'en post-sentenciel, dans le domaine ultra-sensible des violences intrafamiliales.

Dans ce ressort, l'institution judiciaire est sortie du pré carré propre à chaque juridiction et c'est pour nous tous, une vraie fierté de voir les six chefs de juridiction des trois tribunaux de Seine et Marne, Meaux, Melun et Fontainebleau ainsi que les chefs de juridiction de l'Yonne à savoir les tribunaux judiciaires de Sens et d'Auxerre signer un protocole unique en la matière avec tous les acteurs concernés, même si, nous considérons, l'un et l'autre qu'il nous appartient de veiller à l'accélération du déploiement du bracelet anti-rapprochement qui ne connaît pas la progression que l'on relève, dans d'autres ressorts de cour d'appel.

Vous pourrez, par ailleurs, mesurer l'engagement du ministère de la Justice à porter des projets immobiliers ambitieux permettant la construction d'extensions de plusieurs tribunaux judiciaires, désormais beaucoup trop à l'étroit, qu'il s'agisse du TJ de Bobigny, d'Evry ou de Meaux.

Vous pourrez apprécier le chemin parcouru pour redimensionner les effectifs de magistrats du siège du tribunal judiciaire de Bobigny dont les effectifs n'étaient que de 110 magistrats - quand vous en étiez le président , alors qu'il atteint le niveau inégalé en 2021, de 141 magistrats du siège auxquels il faut ajouter deux magistrats placés, soit un effectif record de 143 magistrats du siège.

Niveau record mais effort à poursuivre, comme les chefs de

juridiction ne manqueront pas de nous l'expliquer avec une belle force de conviction, lors de la prochaine installation du nouveau procureur de la République.

Précisément, pour que le soutien des chefs de cour soit immédiatement perceptible et porteur de redressement de l'activité juridictionnelle, je ne manquerai pas de vous proposer , comme nous l'avons fait avec votre prédécesseure, des contrats d'objectifs incluant des renforts simultanés pour le siège, pour le parquet et pour le greffe d'une juridiction, au sein d'un même service, qu'il s'agisse du tribunal pour Enfants, comme nous l'avons fait dans cinq TJ du ressort (Paris, Bobigny, Créteil, Evry, Meaux) pour préparer au mieux, la réforme liée à la mise en oeuvre du code de justice pénale des mineurs, le 30 septembre prochain, ou au service correctionnel, comme c'est actuellement le cas au tribunal judiciaire de Meaux pour lui permettre de résorber ses stocks de dossier d'information en attente de jugement depuis plusieurs années, alors que le TJ de Créteil qui connaît les mêmes difficultés, n'a pu en bénéficier, comme nous l'aurions souhaité, au regard de nos forces disponibles.

C'est pourquoi,nous devrons en notre qualité de chefs de cour militer auprès de la DSJ pour obtenir un renforcement des effectifs de magistrats placés et nous savons tous que son directeur, Paul HUBER est à l'écoute des juridictions, ce qui est une belle raison d'espérer...

C'est bien dans le souci de poser un regard prospectif, afin de ne pas laisser une activité globale se dégrader, par une insuffisante attention aux évolutions qui se dessinent dans ces deux grands départements de la région Ile de France que sont l'Essonne et le Val de Marne, que la première présidence à sollicité de la DSJ que lors du dialogue de gestion de l'automne prochain, un focus particulier soit effectué sur les tribunaux judiciaires de Créteil et d'Evry, l'un et l'autre étant désormais clairement sous-dimensionnés.

Il vous reviendra de découvrir Monsieur le Procureur général , la Justice du quotidien, justice assurément de qualité, rendue, par ce que l'on appelle, par facilité de langage, « les petites juridictions ».

Afin de consolider leur assise qui reste trop fragile, vous partagerez rapidement, avec moi, la conviction que les tribunaux judiciaires de Fontainebleau, de Sens et d' Auxerre, devraient pouvoir bénéficier d'un encadrement intermédiaire, positionné au Bbis pour éviter l'essoufflement

de présidents et procureurs qui se donnent sans compter et dont jealue une nouvelle fois, l'engagement.

Je sais déjà, monsieur le Procureur général que nous pourrons conjuguer nos efforts pour promouvoir la logique de la proximité plébiscitée dans les territoires, après avoir subi pendant trop longtemps une approche purement gestionnaire.

Merci, monsieur le ministre d'avoir initié cette forte inflexion.

Le maintien des tribunaux judiciaires de Fontainebleau et de Sens vous doit beaucoup.

Venons en, si vous le voulez bien, monsieur le procureur général, aux dossiers les plus urgents qui vous attendent au sein de votre cour.

L'inspection générale de la Justice les a bien repérés, et à vrai dire, ce ne sera pas trop difficile de vous les apprécier puisque les trois chantiers majeurs avaient déjà été ouverts , grâce à un constat partagé par les chefs de cour.

Le premier enjeu de taille est d'accroître la performance de la chambre de l'instruction dont les délais de traitement des recours sur le fond, ralentissent le cours des informations dans les neuf tribunaux judiciaires du ressort.

Les difficultés liées au retard dans l'enregistrement des dossiers sont enfin résolues puisque, grâce aux efforts du greffe dont les effectifs ont pu être renforcés, le nombre de dossiers en attente d'enregistrement -et donc de visibilité pour l'ensemble des acteurs - est passé du nombre pléthorique de 500 dossiers à celui, presque famélique, de 32.

La création récente d'une huitième formation de la chambre de l'instruction et la réduction progressive de la vacance de postes dans ce service, sont autant de données positives qui doivent désormais être le prélude à un énergique plan d'action, sur lequel nous pourrons échanger très rapidement, pour réduire drastiquement les lenteurs de la chaîne pénale, dans sa phase d'instruction, totalement incomprise du public.

J'entends, à ce titre, y travailler, sans délai, en m'appuyant sur l'expertise des présidents des chambres de l'instruction, afin de donner à la notion de « délai raisonnable », tout son sens.

Deuxième urgence : la création d'un bureau de l'exécution des peines.
L'ensemble du service correctionnel a appelé de ses voeux, dès février 2021, au sein de la conférence pénale qui regroupe, comme au tribunal judiciaire de Paris, l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale, tant au siège qu'au parquet général, la création d'un bureau de l'exécution des peines, avant même que l'IGJ ne le préconise en juillet dernier.

Depuis lors , le directeur de greffe nous a fait parvenir un rapport en vue de sa mise en place.

Votre prise de fonctions était précisément attendue pour lancer ce chantier majeur qui permettra aux quinze chambres des appels correctionnels d'avoir la certitude de la mise à exécution de la plupart de leurs arrêts.

Pour autant, la situation du service correctionnel est tout à fait saine et ce serait bien sot de ne pas s'en féliciter.

En effet, le stock d'affaires en attente à l'audience correctionnel est nettement orienté à la baisse puisque de juin 2020 à juin 2021, le nombre de dossiers en attente est passé de 6800 à 5800 procédures.

Cette évolution favorable va pouvoir se concrétiser dans le seul domaine où le stock restait jusqu'à l'été dernier, réellement préoccupant.

Compte tenu des délais beaucoup trop longs pour examiner en appel, les jugements relatifs aux violences intrafamiliales, nous avons créé une audience hebdomadaire supplémentaire dont nous dresserons le premier bilan en mars 2022 mais l'objectif est bien de revenir à des délais d'examen en appel qui fassent apparaître une vraie fluidité entre le premier et le second degré de juridiction.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce rapide panorama de la cour d'appel de Paris sans souligner la performance du pôle de l'urgence civile et des libertés, du pôle civil spécialisé, du pôle famille, du pôle économique et commercial puisque si l'on se penche attentivement sur l'évolution globale du nombre d'affaires civiles en cours, on relève une baisse importante de 4 %, sur le seul premier semestre 2021, laquelle fait suite à une année 2020, où du fait de la crise sanitaire, la Cour avait été moins saisie.

Nous enregistrons, Monsieur le Procureur général, des résultats tout à fait spectaculaires au pôle social, lequel, grâce aux moyens dévolus du fait du contrat d'objectifs passé avec la DSJ, voit le nombre d'affaires en cours baisser de 35.000 à 25.500 procédures en cinq ans, avec au surplus, une progression remarquable , cette année , de médiations initiées en appel dont le succès tant attendu depuis des mois et des mois, s 'opère sous nos yeux et me conduira à y revenir publiquement, dès que les données chiffrées seront stabilisées.

Il convient également de souligner, Monsieur le procureur général, une initiative propre au ressort de la cour d'appel de Paris, avec le concours décisif de M le Bâtonnier de Paris et de Mme la Bâtonnière élue que je remercie, tous deux, pour leur soutien actif.

Nous partageons le projet de renforcer la place et la contribution des élèves avocats au sein des chambres civiles de nos juridictions, et c'est dans cet esprit qu'une première réunion de travail avec la Direction des affaires civiles et du Sceau, la direction des services judiciaires, l'école nationale de la magistrature et l'école française du barreau est d'ores et déjà programmée, courant octobre.

Enfin, le troisième sujet est probablement le plus épineux.

L'engorgement du service des Assises est une préoccupation majeure, pour l'ensemble du ressort.

Quelques données chiffrées pour bien mesurer les difficultés inextricables auxquelles nous devons faire face.

Les Assises de Paris avaient en 2019, un stock de 104 affaires, passé à 125 en 2020 pour atteindre le record fin avril 2021, de 162 dossiers dont 31 relèvent du contentieux terroriste.

La situation est tout aussi critique pour les Assises de Seine Saint Denis , de l'Essonne et de Seine et Marne, dans une moindre mesure pour le Val de Marne et l'Yonne.

Nous sommes passés de 313 procédures criminelles en attente de jugement, en 2019 à 477 au printemps 2021.

C'est une hausse vertigineuse.

Chacun comprendra aisément qu'avec l'audience en continu de

procès terroristes « hors normes », la capacité de jugement est de plus en plus contrainte.

Or, il convient d'ajouter à cette situation pour le moins préoccupante, l'alerte émanant du parquet national antiterroriste concernant la clôture imminente de plusieurs procédures de crimes contre l'humanité, à tel point que, pour ne pas laisser des faits de génocide présumés sans procès pénal, il nous revient de planifier, dès l'année prochaine, des sessions en continu en matière de crimes contre l'humanité, ce qui supposera que le nombre de présidents de cour d'assises passé de 16 à 18 à 2019 puis de 18 à 20 en 2020, passe à 22 , dès l'année prochaine, pour relever ce défi majeur, pour la Cour d'appel de Paris.

Enfin, à l'approche de l'ouverture des Etats généraux de la Justice, auxquels nous contribuerons, Monsieur le procureur général, nous pouvons gager que ses travaux seront alimentés par la riche contribution du Conseil supérieur de la magistrature à laquelle nous serons nombreux à adhérer, tant les trente propositions formulées dans l'avis exprimé sur la responsabilité des magistrats qui vient d'être remis à M. le président de la République, ouvrent la voie à une institution judiciaire rénovée en profondeur, consciente de « l'exigence déontologique désormais permanente, multiforme et diversifiée », pour reprendre les termes mêmes du CSM, exigence déontologique qu'il nous appartient tous de pleinement assumer, en magistrats responsables, en formant le voeu que parallèlement, la place de la Justice dans notre Etat de Droit ne soit plus constamment remise en cause mais véritablement restaurée dans son autorité et pleinement confortée dans l'indépendance juridictionnelle de son action, afin de préserver notre Justice qui constitue un pilier essentiel de notre démocratie.

Monsieur le 1er avocat général, vous avez la parole pour vos réquisitions.

Monsieur le directeur de greffe, veuillez donner lecture du décret de nomination

La cour donne acte à monsieur le premier avocat général de ses

réquisitions, à Monsieur le directeur de greffe de la lecture du décret de nomination, déclare Monsieur le Procureur général Remy HEITZ installé dans ses fonctions et dit que du tout il sera dressé procès verbal et versé aux minutes de la juridiction, conformément à la loi.

Monsieur le Procureur général, je vous invite à prendre place au fauteuil qui est désormais le vôtre.

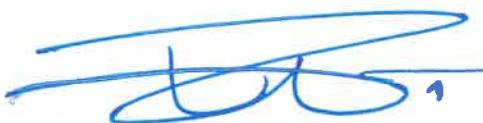
Monsieur le Procureur général, vous avez la parole.

Monsieur le Procureur général, avez-vous d'autres réquisitions ?

A l'issue de la présente audience solennelle, la Cour est heureuse d'inviter ses hôtes mais aussi, bien évidemment, les magistrats et les fonctionnaires, à la réception dont les buffets sont dressés en galerie Justitia, au premier étage, où nous ne manquerons pas de vous rejoindre, monsieur le procureur général et moi-même, après avoir raccompagné Monsieur le Garde des Sceaux.

L'audience solennelle est levée.

Paris, le 27 septembre 2021



Jean-Michel HAYAT